



## Violence ,sequestration.situation irreguliere sciemment voulu

Par **elheidi**, le **02/09/2012 à 13:39**

Bonjour, je me permets de vous écrire ma belle sœur habite à Lyon et s'est mariée avec un concubin français en Algérie. Le couple est venu ensuite en France avec un visa. Son mari sournois lui a assuré d'avoir effectué les démarches en vue de l'obtention de la carte de séjour concubine de français. Il faut savoir que le mari est psychologiquement instable et est fumeur de cannabis. Son mari n'en est pas à sa première "affaire" puisque ma belle sœur est sa 3ème femme; elle pensait vivre une histoire d'amour avec lui et que le temps l'assagira... La famille du mari est complice et ils profitent du fait que ma belle sœur ne maîtrise pas la langue française. Il se trouve que le visa est périmé. La situation est telle que ma belle sœur veut demander le divorce: séquestration, défaut de nourriture et d'hygiène même le devoir conjugal n'est pas rempli... ; c'est intenable d'autant plus qu'à défaut de papiers valides ma belle sœur est en situation irrégulière. N'y a-t-il pas possibilité de faire les démarches de son propre chef afin d'obtenir une carte de résidence et tout ceci indépendamment de son mari? Le mari en question veut la ramener en Algérie contre sa volonté sans la divorcer et lui a confisqué tous ses papiers. Dans les coutumes orientales cela constitue une humiliation d'autant plus que cela lui permet de s'exonérer de toutes responsabilités. La solution serait de prendre contact avec l'assistante sociale? Rapporter plainte au commissariat? L'ennui c'est que ce sont les représailles. Comment peut-elle faire valoir ses droits? Je vous remercie de vos éclaircissements. Cordialement